Département
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement
De RENNES
Canton de Montauban

COMMUNE DE BLERUAIS

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500267-20260403-D_2026_09-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 31 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bléruais se sont réunis à la mairie de Bléruais sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Daniel LECHEVESTRIER, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents : Mr Alain LESEC ; Mr Daniel LECHEVESTRIER ; Mme Sylvie DELALANDE ; Mme HOUDUSSE Eve-Anne ; Mr Grégory BALDASARRE ; Mme DELALANDE Patricia ; Mr Julien LEBORGNE ; Mme HOUDUSSE Eve-Anne

Nombre de conseillers : en exercice = 7
Présents = 7
Votants = 7

Convocation : 23 Mars 2026

Délibération n° 2026.09
Vote des taux d'impositions 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2025 :

- Taux de référence 2025 de Foncier sur les propriétés bâties TFB = 32.47 %
- Taux de référence 2025 de Foncier sur les propriétés non bâties TFNB = 36.79 %

Pour 2026, il est proposé de maintenir les taux de 2025.

- **Taux de référence 2026 de Foncier sur les propriétés bâties TFB = 32.47 %**
- **Taux de référence 2026 de Foncier sur les propriétés non bâties TFNB = 36.79%**
- **Taux de référence 2026 de la taxe d'habitation TH = 11.07%**

Le conseil municipal après discussion, **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme présenté ci-dessus et **CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Maire,
Daniel LECHEVESTRIER

MAIRIE DE BLERUAIS (Ille-et-Vilaine)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 03/04/2026